



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Indemnités

Question écrite n° 50779

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur l'article 70 de la loi no 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique. Il semblerait que cette disposition interdise à l'avenir le versement du treizième mois aux agents territoriaux engagés après le 26 janvier 1984. Il souhaiterait connaître son interprétation de l'article 70 et des conséquences qui en découleront pour les agents territoriaux.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50779

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1999